

COMMUNE DE PUPILLIN

39600

N° 6 - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 3 DECEMBRE 2020

Présents : BEAUPOIL Jean-Luc, MARESCHAL Michelle, PETIT Léo, CRINQUAND Mickaël, BOUILLET Kevin, MARGUET Bernard, PACCARD Joël, CART Odile, THIEVENT Christiane, LAURENT Éric

Absents excusés : PETIT Damien a donné pouvoir à PETIT Léo

Secrétaire de séance : THIEVENT Christiane

ORDRE DU JOUR :

- 1) Mise à disposition de la salle polyvalente pour l'ASCP
- 2) Site Internet
- 3) Loyer logement commercial
- 4) Vente de bois par soumission cachetée : ouverture des offres
- 5) Convention déneigement Fruitière Vinicole
- 6) Autorisation d'engager des dépenses début 2021
- 7) Questions diverses

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

1) Mise à disposition de la salle polyvalente pour l'ASCP

Le Maire donne lecture d'un courrier reçu le 20 novembre 2020 de l'Association Sportive et Culturelle de Pupillin.

L'association a le projet de proposer aux habitants de Pupillin une activité Pilates dans la salle polyvalente dès que les conditions sanitaires le permettront.

Le Président demande que le conseil étudie une mise à disposition annuelle de la salle et définisse un coût de location.

La salle sera occupée le mardi, hors période scolaire soit une trentaine de mardis de 10h à 12h et de 18h45 à 20h45.

Un tarif préférentiel des cours pourrait être proposé aux Pupillanais.

Le conseil, après en avoir délibéré fixe à l'unanimité le tarif de location de la salle à l'ASCP pour leur activité Pilates à 30 € par jour chauffage compris (ce tarif correspond au tarif de location de la salle pour un apéritif de 3 heures maxi).

Une réduction de 50% de ce tarif sera accordé à l'ASCP si les habitants de Pupillin bénéficient de 50% de réduction sur le tarif des cours.

Il est précisé que la salle doit être rendue propre sinon le ménage sera facturé en plus.

Ce tarif est valable pour toute l'année 2021 soit une trentaine de mardis.

2) Site Internet

Les communes de l'ex Communauté de Communes d'Arbois bénéficiaient jusqu'à maintenant d'une prise en charge complète de leur site Internet. La société Jordel Média qui gère la maintenance de ce site a informé la nouvelle Communauté de Communes de l'obsolescence de ces sites et de l'échéance du contrat fin octobre de cette année.

La Communauté de Communes Arbois Poligny Salins propose de prendre en charge la fabrication d'une maquette qui pourrait se décliner sur chacune des communes (avec leurs particularités). Chaque commune sera ensuite propriétaire de son site **et le coût sera de 20 € HT par an pour le nom de domaine et 30 € HT par mois pour la maintenance du site** (incluant la formation de 1 à 4 personnes).

Vu la proposition qui paraît coûteuse pour la commune, vu le peu d'utilisateurs du site Internet et étant donné que les habitants qui souhaitent les informations sur la commune peuvent donner leurs adresses mail en mairie, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette proposition.

3) Loyer logement commercial

Le Maire donne lecture d'un courrier de Mme SCHEID Christine, titulaire d'un bail commercial au bâtiment du Chalet qui demande une remise gracieuse du loyer pour le mois de novembre compte tenu de la situation sanitaire.

Pour mémoire, le conseil municipal, lors de la séance du 17 juin 2020 a décidé de lui verser une subvention de 752,27 € en compensation de ses loyers du 17 mars au 31 mai 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide avec 9 voix pour et 2 abstentions de ne pas donner de suite favorable à sa demande compte tenu de l'effort déjà réalisé par la commune.

4) Vente de bois par soumission cachetée : ouverture des offres

Le conseil municipal, lors de sa séance du 29 octobre dernier avait décidé de vendre au plus offrant et par soumission cachetée,

- le taillis des parcelles 18 (non délivré en affouage, environ 40 stères), 1r, 1f (89 m³) et 2 (96 m³),
- les houppiers de la parcelle 2 (187m³)

Les personnes intéressées devaient déposer leur offre en mairie avant le vendredi 27 novembre 2020 à 17 heures, en précisant la quantité souhaitée.

Le prix de retrait minimum était fixé à 5 € le stère.

Deux offres ont été déposées en Mairie.

Le Maire procède à l'ouverture des enveloppes et le bois est attribué ainsi après vote à l'unanimité :

- **M. HAGNERE Marc-Antoine, disposera du taillis des parcelles 1,2 et 18 au tarif de 5,60 € le stère**
- **M. PARROD Michel, disposera des branchages de la parcelle 2 au tarif de 5,60 € le stère**

L'ONF est chargé de la facturation et du cubage.

5) Convention déneigement Fruitière Vinicole

La convention de déneigement signée avec le directeur de la Fruitière Vinicole pour le déneigement arrive à échéance.

Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité autorise le Maire à signer une nouvelle convention avec les mêmes conditions soit au tarif de 60 € / heure, pour les années 2020/2021, 2021/2022, 2022/2023.

6) Autorisation d'engager des dépenses début 2021

Afin de pouvoir régler les factures d'investissement au début de l'année 2021, le conseil **autorise à l'unanimité le Maire** à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent (2020), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

7) Questions diverses

*** Achats de banderoles pour les entrées du village :**

Le Maire informe les conseillers que suite à la consultation faite par Michelle MARESCHAL par Mail, il a signé le devis avec l'entreprise « Sur Mesure » de Buvilly pour l'achat de 2 banderoles qui seront installées pour les fêtes de fin d'année aux entrées du village.

Le coût est de 768 € TTC.

*** Achat de masques pour les enfants de 6 à 11 ans :**

Le conseil décide avec 10 voix pour et une abstention d'acheter 50 masques pour enfants (2 par enfants de 6 à 11 ans) au prix de 3,30 € HT le masque à la Manufacture PERRIN (Société Française basée à Montceau-les-Mines).

*** Adhésion Fondation du patrimoine :**

Le Maire donne lecture d'un courrier de remerciement de Fondation du Patrimoine suite à l'adhésion de la commune (55 euros).

INFORMATIONS

*** Renouvellement du conseil d'administration de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) :**

La liste électorale prenant en compte tous les retraités de la CNRACL résidant sur la commune et admis à la retraite au 1^{er} septembre 2020 est affichée sous le porche du caveau du chalet.

*** Influenza aviaire hautement pathogène :**

Le Maire informe les détenteurs non commerciaux de volailles (basses-cours) que l'ensemble des communes du jura est concerné par un renforcement des mesures de surveillance, notamment :

- la claustration des volailles et autres oiseaux captifs ou leur protection par des filets permettant d'empêcher tout contact avec les oiseaux sauvages.

*** Travaux des commissions :**

M. MARGUET Bernard informe les conseillers qu'il se rendra à une réunion de la commission intercommunale Culture et Patrimoine le 17 décembre à 18h à la salle Pasteur à Arbois. L'école de musique Intercommunale fera partie de l'ordre du jour.

Les conseillers ou les usagers de ce service sont invités à faire part de leur remarque à M. MARGUET.

Mme MARESCHAL Michelle visitera les écoles d'Arbois avec les autres membres du SIVOS le samedi 5 décembre à 9h pour réfléchir aux futurs projets des groupes scolaires.

Commission bâtiment :

M. PETIT Léo informe les conseillers que suite à la visite de l'expert pour la fuite d'eau au bâtiment du chalet, la salle de bain du logement B sera certainement à rénover prochainement car il y a des défauts d'étanchéité dus à des éclats de faïence.

L'étude des devis pour la réfection de la salle de bain du logement situé dans le bâtiment de la mairie montre la nécessité de déplacer le radiateur si la paroi vitrée est retenue.

La commission bâtiment proposera cette solution et le choix du devis se fera au prochain conseil dès que le Conseil Départemental aura donné l'autorisation de commencer les travaux (dossier de demandes de subventions complet).

Une réflexion sera engagée pour la création de nouveaux appartements dans le bâtiment de la Mairie.

Le Conseil remercie la commission Environnement/Fleurissement/Décoration ainsi que l'employé communal pour la réalisation des décorations de Noël, très réussies.

Il remercie également l'entreprise BRENIAUX pour le prêt de son manuscopique à l'occasion de la mise en place du sapin et de la pose des décorations.

La commission a choisi cette année de décorer un grand sapin placé devant la Mairie. Il provient de la forêt de Pupillin et il était voué à l'abattage (préconisation du garde forestier en lien avec son emplacement).

Chaque enfant né après 2006 et habitant la commune, est invité à venir retirer la boule de Noël marquée de son prénom pour la placer sur le sapin devant la Mairie.

Les boules seront déposées dans le couloir situé à gauche de la Mairie et menant à la salle polyvalente à partir du 7 décembre.

En raison des congés de la secrétaire, le secrétariat de mairie sera fermé du lundi 21 décembre au vendredi 1^{er} janvier inclus.

Les habitants qui ont des sapins à brûler peuvent les déposer au belvédère.



LA MUNICIPALITE

VOUS SOUHAITE

UN JOYEUX NOEL



ET DE BONNES

FETES DE FIN

D'ANNEE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Le maire

La secrétaire de séance

Jean-Luc BEAUPOIL

Christiane THIEVENT